

04.11.2020 - 16:16 Uhr

Position de l'ASIP sur la décision du Conseil fédéral concernant le taux d'intérêt minimal LPP

Zürich (ots) -

L'ASIP exigeait que le taux d'intérêt minimal LPP soit abaissé à 0,5%. Depuis des années, l'association s'engage pour que l'on se base sur une formule qui joue le rôle de ligne directrice. Avec les formules actuelles, on obtient des valeurs de taux d'intérêt minimal largement inférieures à 1%. L'ASIP regrette que, vu sa décision, le Conseil fédéral n'ait pas tenu compte de ces résultats. Rappelons que, en comparaison de l'année passée, le niveau des taux d'intérêt a continué de baisser. Par ailleurs, la situation financière de la plupart des institutions de prévoyance s'est dégradée par rapport à la fin de l'année 2019, malgré l'embellie partielle qui a suivi l'effondrement des cours au printemps. La pandémie devrait par conséquent nous servir d'avertissement et nous montrer combien il est important d'anticiper et de prendre les précautions qui s'imposent.

Une réduction de ce taux aurait également été tout à fait justifiable en termes réels. Malgré cette baisse, l'objectif de prestations de la LPP est toujours dépassé.

Il convient de souligner qu'il s'agit du taux d'intérêt minimal LPP. Les représentants des employeurs et des salariés qui exercent leur responsabilité au sein des organes de direction des caisses de pension sont libres de décider d'une rémunération plus élevée si la situation individuelle de leur caisse de pension le permet.

Rappelons enfin que les assurés ne peuvent pas être crédités de la totalité de la performance de leur fortune de placement. Les taux de conversion trop élevés entraînent des pertes sur les retraites qui doivent être financées au moyen des rendements générés. Un taux d'intérêt minimal et un taux de conversion trop élevés sont contraires au système et sont incompatibles.

www.asip.ch

facebook.com/pensionskassenschweiz.ch

twitter.com/pensionskassen

linkedin.com/company/pensionskassen

L'Association suisse des institutions de prévoyance, dont le siège se trouve à Zurich, est l'association faitière de plus de 900 caisses de pensions. Elle représente environ les deux tiers des assurés à la prévoyance professionnelle et gère une fortune de près de CHF 650 milliards. L'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle sur la base d'un régime décentralisé et libéral, ainsi que du système équilibré des trois piliers.

Contact:

Jean Rémy Roulet, président (Genève), tél. + 41 22 949 19 19

Hanspeter Konrad, directeur (Zurich), tél. +41 43 243 74 15

info@asip.ch, ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100858939> abgerufen werden.